



Province de Hainaut - Arrondissement de Soignies

Administration communale d'Ecaussinnes

Du registre aux délibérations du Conseil communal d'Ecaussinnes a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MAI 2021

Présents : DUPONT, Bourgmestre, Président ;
GUERARD, SGALLARI, FAIGNART, DUMORTIER, SLUYS, Echevins ;
DESCHAMPS, ROMPATO, GODEFROID, ROSSIGNOL, MONFORT, SAUVAGE, JAMINON,
CORBISIER, DE LAEVER, DECAMPS, DIERICKX, VANDERVELDEN, DEBLANDRE-
STIRMAN, WALEM, DEPRETER, Conseillers ;
VAN PEETERSSEN, Présidente du Centre Public d'Action Sociale avec voix consultative ;
WISBECQ, Directeur général f.f.

Objet : **INTERCOMMUNALE - Intercommunale Pure de Financement du Brabant Wallon (IPFBW)
- Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2021**

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 120 §2 de la Nouvelle Loi Communale relatif, entre autres, à la nomination des représentants du Conseil communal dans les intercommunales ;

Vu l'article L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui stipule que les délégués de chaque Commune rapportent à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil et qu'en ce qui concerne le plan stratégique, l'absence de délibération communale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause ;

Vu le Décret du 28 mars 2018 1047 (n°36) du Parlement wallon, et en particulier les articles 18 à 26, 28, 31, 32, 34, 71, 73, 74 et 78, modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales et supra-locales et leurs filiales ;

Vu le Décret du 31 mars 2021 modifiant le Décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 de la tenue des réunions des organes des intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mai 2019 par laquelle la commune d'Ecaussinnes a désigné Madame et Messieurs Michel MONFORT (VE), Arnaud GUERARD (ECOLO), Véronique SGALLARI (MR-CHE), Sébastien DESCHAMPS (ENSEMBLE) et Bernard ROSSIGNOL (ENSEMBLE), Conseillers communaux, au titre de délégués pour assister aux Assemblées générales de l'intercommunale IPFBW ;

Vu les statuts de l'intercommunale IPFBW ;

Considérant l'affiliation de la commune d'Ecaussinnes à l'intercommunale IPFBW ;

Considérant que la commune d'Ecaussinnes a été convoquée à participer à l'Assemblée générale du 8 juin 2021 par courrier daté du 21 avril 2021 ;

Considérant la pandémie liée au Covid-19 et des mesures exceptionnelles et recommandations des autorités ;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée ;

Considérant que la commune d'Ecaussinnes souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;

Considérant que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Considérant que la commune d'Ecaussinnes a la possibilité de ne pas se faire représenter et demande à l'IPFBW de comptabiliser son vote dans les quorums - présence et vote - conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon n°32 susvisé ;

Considérant qu'il convient, en effet, de limiter les risques de propagation du virus en évitant autant que possible les rassemblements ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : dans le contexte actuel exceptionnel de pandémie et conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon n°32, de ne pas être physiquement représenté à l'Assemblée générale de l'IPFBW du 8 juin 2021 et de transmettre l'expression des votes de son Conseil aux fins de comptabilisation dans les quorums de présence et de vote de ladite Assemblée.

Article 2 : d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 8 juin 2021 de l'intercommunale IPFBW :

- Point 1 - Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les activités de l'Intercommunale durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
- Point 2 - Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 :
 - * Approbation des comptes annuels d'IPFBW au 31 décembre 2020,
 - * Approbation de la proposition de répartition bénéficiaire relative à l'exercice 2020 ;
- Point 3 - Rapport du réviseur ;
- Point 4 - Rapport du Comité de rémunération et rapport de rémunération ;
- Point 5 - Décharge à donner aux administrateurs ;
- Point 6 - Décharge à donner au réviseur.

La Commune reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents qui devaient être mis à disposition dans le cadre de cette procédure décisionnelle.

Article 3 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : de transmettre une copie de la présente délibération à l'intercommunale IPFBW, à l'adresse suivante : sarah.gillard@ipfbw.be.

Par le Conseil,

Le Directeur général f.f.,
(sé) R. WISBECQ

Le Président,
(sé) X. DUPONT

Pour copie certifiée conforme,
Ecaussinnes, le 28 mai 2021

Le Directeur général f.f.,
R. WISBECQ

Le Bourgmestre,
X. DUPONT

